



# Un "Mémo" pour créer un média collégien (et pour préparer le concours Médiatiks)

publié le 08/12/2025

## Descriptif :

Présentation du mémo pour créer un média collégien par L'Observatoire des médias lycéens et collégiens, fondé en 1998.

En route pour le concours Médiatiks !

Face au manque de législation à destination de la presse collégienne, l'Observatoire des médias lycéens et collégiens a réalisé un Mémo "Créer et animer un média collégien [☞](#)"

Celui-ci recense les besoins juridiques en la matière, que ce soit pour favoriser la création et la gestion **d'un média collégien**



- Comment associer les élèves à la responsabilité éditoriale d'un média d'élèves en collège ?  
L'Observatoire propose qu'un élève ou idéalement deux élèves volontaires (de préférence un garçon et une fille) soient nommés ou, bien mieux, élus par leur rédaction rédacteur ou rédactrice en chef, pour être associés par le directeur de publication à toutes les décisions auxquelles il est confronté concernant les contenus du média (questions juridiques et préoccupations déontologiques, etc.).
- Comment se former pour accompagner un média d'élèves dans un collège ?

La publication et la diffusion d'un média d'élèves dans un collège sont des exercices exigeants. Il convient dès lors que chaque acteur de ce dispositif, principal ou membre de l'équipe éducative, soit bien informé et formé. Une formation partagée représente également le meilleur moyen d'établir un dialogue constructif en cas de difficulté. Les personnels volontaires pour assumer la direction de publication d'un média d'élèves en collège peuvent solliciter l'équipe CLEMI de leur académie pour bénéficier d'une formation. La formation, notamment **au droit de la presse et aux règles déontologiques**, de tous les élèves de la rédaction ainsi que des rédacteurs en chef est essentielle pour la réussite du projet. (Sources Site du CLEMI national )

Le mémo est gratuit est téléchargeable en [ligne ☞](#).